No 4.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 3 MARS 1920.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 2 mars courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De la Compagnie du chemine de fer de Esquimalt à Nanaïmo, pour une loi l'autorisant à tracer, construire, maintenir et mettre en opération une ligne de chemin de fer sur la côte Est de l'île de Vancouver, et pour autres objets,—M. Clements.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour une loi l'autorisant à construire certaines lignes de chemin de fer dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, et pour autres objets.—M. Davis.

M. Calder, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

La Chambre reprend alors la discussion ajournée sur la motion de M. Cronyn, pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. King;

Et le débat continuant; il est ajourné sur motion de M. Middlebro.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

EDGAR N. RHODES,

Orateur.